

Critères de sélection des compétitions

Critères de sélection
2024-25



Table des matières

| | |
|---|----|
| 1. Renseignements généraux et objectifs | 3 |
| 2. Critères d'admissibilité | 4 |
| 3. Directives de sélection | 5 |
| 4. Critères de sélection de la coupe du monde (CM) | 7 |
| 5. Championnats du monde de ski 2025 – 17 février au 10 mars 2025 | 9 |
| 6. Championnats du monde de ski JR/U23 2025 – 23 janvier au 10 février 2025 | 9 |
| 7. Tournée B U20 aux États-Unis Tournée B U18 et U20 – Printemps 2025 | 12 |
| 8. ANNEXE A - Définitions | 13 |
| 9. ANNEXE B – Système de points de Coupe du monde..... | 15 |
| 10. ANNEXE C – Normes de performance Canadian Tire | 16 |

DRAFT

1. Renseignements généraux et objectifs

- 1.1 Afin d'optimiser la performance du Canada et son potentiel de médailles aux championnats majeurs (championnats du monde de ski et Jeux olympiques d'hiver), nous choisirons les athlètes canadiens les plus compétitifs aux compétitions appropriées pour atteindre nos objectifs. Les normes de performance pour les projets de compétition sont basées sur les données des normes de performances Canadian Tire (annexe C).
- 1.2 Le présent document indique les critères utilisés par Nordiq Canada pour sélectionner les athlètes des équipes internationales.
- 1.3 Le processus de rédaction de ces critères de sélection est guidé par la *Politique de sélection, nomination et annonce de l'ÉNS*.
- 1.4 Le pouvoir de décision finale revient au (à la) directeur(-trice) de haute performance (DHP) de Nordiq Canada ou à son (sa) représentant(e).
- 1.5 Les décisions concernant la sélection peuvent être portées en appel conformément à la *Politique d'appel et de résolution des différends* de Nordiq Canada. La date limite d'appel sera publiée dans la justification des sélections lors de l'annonce de l'équipe sur le site web de Nordiq Canada.
- 1.6 Le (la) DHP de Nordiq Canada ou son (sa) représentant(e) a l'autorité et se réserve le droit de modifier ce document avant les dates de sélection dans les circonstances suivantes :
 - a. En cas de circonstances imprévues hors de contrôle de Nordiq Canada qui empêchent le (la) DHP d'appliquer les procédures de sélection de façon juste et objective.
 - b. Lorsque des renseignements additionnels (ou modifiés) considérés pertinents par Nordiq Canada concernant les critères sont fournis par des parties externes incluant, sans s'y limiter, un comité organisateur, Sport Canada, le Comité olympique canadien, la FIS ou tout autre organisme pertinent.
 - c. Pour corriger, clarifier ou amender toute incohérence, erreur ou omission.
 - d. Événements ou situations (pandémie, désastre naturel, guerre, etc.) incluant, sans s'y limiter : annulation ou report de course, restrictions aux frontières, restrictions sur les voyages, restrictions sur les déplacements, impossibilité d'assurer la sécurité des athlètes, etc.

Les changements dans ce document seront communiqués directement à la communauté de ski selon les moyens et aux endroits où les critères originaux ont été publiés. Nordiq Canada décline toute responsabilité envers quiconque à la suite d'une quelconque modification.
- 1.7 L'athlète est responsable de lire et de comprendre le contenu de ce document et de tout autre document ou politique complémentaire. Veuillez communiquer avec Chris Jeffries,

DHP de Nordiq Canada, pour toute clarification concernant le contenu de ce document : cjeffries@nordiqcanada.ca.

2. Critères d'admissibilité

- 2.1 Les athlètes doivent être membres en règle¹ de Nordiq Canada et détenir un passeport canadien, une licence de course de Nordiq Canada et une licence FIS canadienne valide.
- 2.2 Les athlètes ne seront pas officiellement sélectionnés pour une équipe tant que les exigences d'admissibilité n'auront pas été vérifiées par Nordiq Canada. Les athlètes sélectionnés pour une équipe seront avisés par Nordiq Canada. L'équipe officielle sera annoncée par Nordiq Canada lorsque toutes les vérifications auront eu lieu.
- 2.3 Les athlètes doivent satisfaire aux exigences de la FIS et aux normes de base de toutes les compétitions pour lesquelles ils sont qualifiés. Les exigences d'inscription à la Coupe du monde se trouvent sur le [site web de la FIS](#) (*Rules for the FIS Cross-Country World Cup* [règlements pour la Coupe du monde de ski de fond de la FIS] article 2.1).
- 2.4 Les athlètes sélectionnés et présélectionnés doivent satisfaire aux conditions suivantes et les accepter pour être admissibles à participer aux compétitions :
 - a. Être en bonne santé et être complètement remis de toute blessure ou maladie au moins 48 heures avant le départ prévu, le tout confirmé par un médecin.
 - b. Pour assurer un état de santé optimal et la sécurité des athlètes, tous les athlètes doivent subir un examen médical effectué par leur médecin de famille dans les 4 mois précédents le départ. Les athlètes qui ne font pas un suivi formel du Profil de performance de l'athlète (PPA) avec le programme national de haute performance (PNHP) de Nordiq Canada doivent télécharger le formulaire [Évaluation physique avant participation](#) et le faire remplir par leur médecin.
 - c. Nordiq Canada s'engage à soutenir la santé de tous les athlètes qui représentent le Canada lors de compétitions internationales. L'objectif est de s'assurer que les athlètes accordent la priorité à leur santé physique et mentale et qu'ils font l'objet d'un suivi, au minimum, sur une base annuelle.
 - d. Le formulaire d'autorisation d'évaluation préparatoire est destiné à être rempli par un athlète et son médecin lors du bilan de santé annuel de l'athlète.
 - e. Il ne s'agit pas d'un obstacle à la compétition, mais plutôt d'une occasion pour l'équipe de soutien intégré (ÉSI) de l'équipe nationale et le personnel de Nordiq Canada d'obtenir de l'information pour mieux soutenir l'athlète lors d'une compétition internationale.
 - f. Les athlètes qui tentent de se qualifier pour des voyages de compétition internationale peuvent soumettre ce formulaire à tout moment au (à la) DHP.
 - g. Les athlètes qui se qualifient pour des projets de compétition internationale seront contactés par le responsable de l'ÉSI/physiologue et le responsable

¹ Voir les règlements généraux de Nordiq Canada pour connaître la définition d'un membre en règle.

paramédical de Nordiq Canada pour faire le suivi de l'information contenue dans ce formulaire afin que le personnel de Nordiq Canada et le personnel paramédical puissent mieux soutenir l'athlète lors de la tournée.

- h. Si un athlète n'est pas en mesure de faire remplir le formulaire, l'ÉSI de Nordiq Canada travaillera avec l'athlète pour s'assurer qu'un examen de santé adéquat est effectué avant le voyage.
- i. Les protocoles de santé, incluant le dépistage, tel que décrits dans le protocole COVID de Nordiq Canada ou lorsque demandé par les autorités sanitaires du gouvernement.
- j. Être en état de performer en compétition tel que démontré pendant la saison d'entraînement et de compétition. Cette évaluation sera effectuée par le (la) DHP ou son (sa) représentant(e), en consultation avec l'athlète, son entraîneur personnel, le personnel de NC et l'ÉSI.

2.5 Retrait de la compétition (pour des raisons de santé, force majeure) :

- a. **Les athlètes qui commencent une compétition sont considérés en santé et capables de participer, leurs résultats sont donc valides pour toute sélection applicable.**
- b. Si l'athlète ne commence pas la compétition, il est possible de soumettre une demande d'exemption écrite pour expliquer le raisonnement derrière le refus de participer. Le raisonnement doit être soumis au (à la) DHP dans l'heure suivant l'épreuve.
- c. **Des documents médicaux confirmant le diagnostic et signés par un médecin doivent être soumis dans les 48 heures du début de l'épreuve de sélection.**
- d. Nordiq Canada se réserve le droit de faire évaluer toutes les soumissions par le (la) médecin de l'ÉNS ou tout autre médecin autorisé.
- e. L'approbation du retrait de la compétition sera décidée par le (la) DHP.
- f. L'approbation sera évaluée et basée sur les données objectives de comparaison les plus récentes et le succès avéré sur la scène internationale de la saison en compétition en cours et de la saison précédente appuyant le fait que l'athlète aurait pu se qualifier s'il (elle) avait été en état de participer.
- g. Les demandes de retrait de compétition approuvées seront classées selon les critères du projet concerné.
- h. Une demande ou l'approbation d'un retrait de la compétition ne garantit pas une qualification pour une compétition.

3. Directives de sélection

- 3.1 Seules les compétitions indiquées dans ce document sont considérées pour les classements et normes de sélection.
 - a. Championnats du monde de ski
 - b. Coupe du monde
 - c. Championnats du monde U23
 - d. Championnats WJR
 - e. COC/Coupe Nordiq/épreuves du Super Tour
 - f. Série de sprint Nordiq Canada
 - g. Épreuves internationales FIS

h. Épreuves NCAA

- 3.2 À moins d'indication contraire dans les critères de sélection spécifiques à une compétition, en cas d'égalité après l'application des critères de sélection, l'égalité sera brisée par le meilleur résultat d'épreuve parmi les critères de sélection de qualification. Si l'égalité persiste, le 2e, 3e, etc. meilleur résultat des épreuves admissibles sera utilisé jusqu'au bris d'égalité. Si l'égalité persiste, l'athlète sera classé selon son pointage FIS le plus bas dans n'importe quelle discipline.
- 3.3 Le (la) DHP se réserve le droit de choisir ou de modifier la taille de l'équipe, dans les limites du budget opérationnel, afin d'assurer la santé et la compétitivité de l'équipe.
- 3.4 Si un athlète qualifié est inadmissible ou incapable de participer à la compétition, le (la) DHP peut sélectionner le prochain athlète qualifié pour ce projet.
- 3.5 Le (la) DHP, en consultation avec le comité de haute performance et le personnel de haute performance (DDS, ÉSI, responsables NC, entraîneur de développement), a le droit de sélectionner subjectivement un(e) athlète pour une compétition. En outre, les athlètes peuvent être ajoutés subjectivement selon les données du PPA, le plan de performance individuel de l'athlète ([PPIA](#)) et des performances appuyées par la sélection qui favorisent le développement de l'athlète, la contribution aux stratégies de relais et de vitesse de Nordiq Canada et la performance générale de l'équipe.

Les performances sont évaluées, entre autres, selon :

- a. les normes de performance Canadian Tire (annexe C)
 - b. les points FIS
 - c. le temps derrière le meneur
 - d. la profondeur du bassin
 - e. le résultat de qualification de sprint
- 3.6 Cette politique n'oblige pas Nordiq Canada à sélectionner le nombre maximal d'athlètes pour combler les quotas alloués.
 - 3.7 Tous les résultats de course dont il est question dans les présents critères de sélection sont de la saison 2024-25, à moins d'indication contraire.
 - 3.8 Tous les résultats d'épreuves de qualification pour les épreuves individuelles doivent correspondre à la définition de résultat de course individuelle en 8.4, et de la profondeur de bassin d'une épreuve individuelle en 8.5, à moins d'indication contraire.
 - 3.9 Tous les résultats d'épreuves de qualification pour les épreuves d'équipe doivent correspondre à la définition de résultat de course d'équipe en 8.6, et de la profondeur de bassin d'une épreuve d'équipe en 8.7, à moins d'indication contraire.

4. Critères de sélection de la coupe du monde (CM)

4.1 COUPE DU MONDE PÉRIODE 1 (25 novembre – 16 décembre 2024)

Compétitions : Ruka, Lillehammer, Davos

Taille de l'équipe : jusqu'à 10 athlètes

CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Leaders du COC pour 2023-24
- b. Atteinte des critères objectifs 5.9.a-c dans les critères du PNHP 2024-25.
- c. Top 15 CM 2023-24
- d. 2 Top 20 CM 2023-24
- e. Discretion DHP, conformément à 3.5

JUSTIFICATION :

- i. La Coupe du monde en P1 est pour les athlètes qui ont prouvé leur capacité à atteindre le top 20, qui est un objectif déterminé par Nordiq Canada comme étant la norme minimale pour concourir régulièrement sur le circuit de coupe du monde.

4.2 COUPE DU MONDE PÉRIODE 2 (26 décembre – 6 janvier 2025)

Compétitions : Tour de Ski

Taille de l'équipe : maximum 4 athlètes

CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Groupe Rouge FIS en sprint ou distance à la fin de la P1
- b. Top 15 dans une épreuve individuelle en CM
- c. 2 top 20 dans une épreuve individuelle en CM
- d. Top 8 dans une épreuve d'équipe en CM
- e. Meneurs du COC après la P1
- f. Demande de retrait de compétition acceptée, conformément à 2.5
- g. Discretion DHP, conformément à 3.5

JUSTIFICATION

- i. Offrir des opportunités de compétition appropriées aux athlètes qui ont démontré la capacité à réaliser une performance dans le top 20.

4.3 COUPE DU MONDE PÉRIODE 3 (12 janvier – 17 février 2025)

Compétitions : Les Rousses, Engadine, Nove Mesto, Falun

Taille de l'équipe : maximum 14 athlètes

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Partie 1 – Les sélections seront faites après la CM P1 (Réunion du CHP, 18 décembre 2024)

- a. Athlètes qui satisfont aux critères objectifs 4.2.a-c de la CM P2

- b. Top 20 à la CM P2
- c. Demande de retrait de compétition acceptée, conformément à 2.5
- d. Discrétion DHP, conformément à 3.5
- e. Meneurs de sprint de Nordiq Canada après la P1
- f. **Super Tour, Cable, Wisconsin É.-U., 12-17 décembre 2024**
 - Les athlètes qui remportent une médaille seront classés selon 3.2 et sélectionnés.

Partie 2 – Les sélections seront faites après la CM P2 (Réunion du CHP, 6 janvier 2025).

- g. Meneurs du COC après la P2
- h. **Épreuves de sélection Nordiq Canada, Thunder Bay, ON 2-5 janvier 2025**
 - Selon les quotas disponibles et la taille de l'équipe, des athlètes additionnels seront sélectionnés s'ils remportent une médaille et sont classés selon 3.2.

JUSTIFICATION

- i. Offrir des opportunités de compétition appropriées aux athlètes qui ont démontré la capacité à réaliser une performance dans le top 20.
- ii. Offrir aux athlètes une opportunité de qualification nationale aux compétitions de coupe du monde.
- iii. Offrir des opportunités de compétition appropriées aux athlètes qui peuvent contribuer aux objectifs à long terme des stratégies de sprint et de relais de Nordiq Canada pour les JOH 2026 et 2030.

4.4 COUPE DU MONDE PÉRIODE 4 (10 au 24 mars 2024)

Compétitions : Oslo, Tallinn, Lahti

Taille de l'équipe : maximum 8 athlètes

CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Groupe Rouge FIS en sprint ou distance à la fin de la P3
- b. Meneurs du COC à la fin de la P3
- c. Top 15 dans une épreuve individuelle aux ChM
- d. Top 20 dans une épreuve individuelle aux ChM
- e. Top 8 dans une épreuve d'équipe aux ChM
- f. Demande de retrait de compétition acceptée, conformément à 2.5
- g. Discrétion DHP, conformément à 3.5
- h. Top 20 dans une épreuve individuelle en CM
- i. Top 8 dans une épreuve d'équipe en CM

JUSTIFICATION

- i. Récompenser les performances lors de la compétition ciblée de l'année pour Nordiq Canada, soit les championnats du monde de ski.
- ii. Offrir des opportunités de compétition appropriées aux athlètes qui peuvent contribuer aux objectifs à long terme des stratégies de sprint et de relais de Nordiq Canada pour les JOH 2026 et 2030.
- iii. Offrir des opportunités de compétition appropriées aux athlètes qui ont

démontré la capacité à réaliser une performance dans le top 20.

5. Championnats du monde de ski 2025 – 17 février au 10 mars 2025

Endroit : Trondheim, NOR

Taille de l'équipe : maximum de 12 athlètes, au moins 4 par genre

CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Groupe Rouge FIS en sprint ou distance à la fin de la P3
- b. Top 8 dans une épreuve individuelle en CM
- c. Top 6 dans une épreuve d'équipe en CM
- d. Top 15 dans une épreuve individuelle en CM
- e. 2 top 20 dans une épreuve individuelle en CM
- f. Demande de retrait de compétition acceptée, conformément à 2.5
- g. Discrétion DHP, conformément à 3.5
- h. Les places restantes seront déterminées selon un classement basé sur les priorités suivantes, conformément à 3.2 :
 - i. Top 20 en Coupe du monde P1, P2 et P3
 - ii. Top 8 aux Championnats du monde U23
 - iii. Top 3 aux Championnats du monde JR
 - iv. Sprint libre, Super Tour, Cable, WIS
 - v. Épreuves de distance, Épreuves de sélection de Nordiq Canada, Thunder Bay, ON

JUSTIFICATION

- i. Appuyer l'excellence et les performances de médailles lors de la compétition de haute performance de l'année ciblée par Nordiq Canada dans le plan stratégique 2030.
- ii. Aider les athlètes à obtenir des résultats dans le top 12 dans les épreuves individuelles et le top 4 dans les épreuves d'équipe.
- iii. Offrir des opportunités de compétition appropriées aux athlètes qui peuvent contribuer aux objectifs à long terme des stratégies de sprint et de relais de Nordiq Canada pour les JOH 2026 et 2030.

6. Championnats du monde de ski JR/U23 2025 – 23 janvier au 10 février 2025

Endroit : Schilpario, Italie

Taille de l'équipe : 20 athlètes

6.1 Taille de l'équipe

- a. Maximum 20 athlètes pour la totalité du projet
- b. Minimum de 4 athlètes par genre et par catégorie.
- c. Un maximum de 4 athlètes par genre et par catégorie peut être nommé à partir du classement de sprint.
- d. Chaque athlète est garanti de participer à au moins une (1) course aux championnats du monde. Le quota de la FIS est un maximum de 4 inscriptions par genre pour

chacune des courses.

- e. Les athlètes admissibles pour les ChMJR doivent être nés entre 2005 et 2009, conformément aux règlements de la FIS.
- f. Les athlètes admissibles pour les ChMU23 doivent être nés entre 2002 et 2004, conformément aux règlements de la FIS.

6.2 Sous réserve des places de quota, les athlètes admissibles sont sélectionnés en ordre de priorité selon ce qui est indiqué dans les critères de sélection. REMARQUE : Les demandes de retrait de compétition seront classées conformément à la section 2.5.

6.3 CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Athlètes sélectionnés pour la CM P3 conformément à 4.3.
- b. **Essais désignés : Épreuves de sélection Nordiq Canada – Thunder Bay, ON**
Dates : 2-5 janvier 2025

Deux (2) classements d'épreuves de sélection, un (1) sprint et un (1) de distance, seront créés par genre pour chacun des groupes d'âge selon les classements des épreuves suivantes tel qu'indiqué ci-dessous.

Classements de sprint

Qualification de sprint classique
Finale de sprint classique

Classements de distance

10 km libre départ par intervalle
20 km classique départ groupé

6.4 PROCESSUS DE SÉLECTION LORS DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

ÉTAPE 1 : Les gagnants des épreuves suivantes seront sélectionnés. Si un athlète remporte plus d'une épreuve, la sélection n'aura PAS lieu selon un déroulement (p. ex., l'athlète en 2^e place ne sera PAS sélectionné selon cette priorité).

FEMMES JUNIORS

Qualification sprint
Finale sprint

Le classement final proviendra des résultats des séries de la catégorie ouverte, suivis des résultats des séries U20.

10 KM

20 KM

HOMMES JUNIORS

Qualification sprint
Finale sprint

Le classement final proviendra des résultats des séries de la catégorie ouverte, suivis des résultats des séries U20.

10 KM

20 KM

FEMMES U23

Qualification sprint

Finale sprint

10 KM

20 KM

HOMMES U23

Qualification sprint

Finale sprint

10 KM

20 KM

ÉTAPE 2 : Suite à l'étape 1, des athlètes seront sélectionnés pour combler le minimum de 4 athlètes par genre par groupe d'âge selon la logique suivante :

1.1 Il n'y a aucune priorité de sélection entre les catégories de sprint et de distance.
Il n'y a pas de priorité de sélection entre les épreuves de 10 km et 20 km.

- La sélection entre les épreuves de sprint et de distance sera basée sur le point 3.5. Les performances sont évaluées, entre autres, pour assurer le meilleur potentiel de performance lors des championnats.
 - les normes de performance Canadian Tire (annexe C)
 - les points FIS
 - le temps derrière le meneur
 - la profondeur du bassin
- Exemple : une athlète féminine JR en 4^e place dans une épreuve de distance pourrait être sélectionnée avant une athlète JR en 3^e place dans une épreuve de sprint si l'athlète de distance a réalisé une meilleure performance selon son temps derrière la meneuse, la profondeur du bassin, le suivi des normes de performance et si elle est mieux positionnée pour offrir une meilleure performance à son épreuve lors des championnats.

ÉTAPE 3 : La sélection passera ensuite aux demandes de retrait de la compétition, conformément à 2.5.

ÉTAPE 4 : Lorsque le minimum de quatre (4) athlètes par genre et par groupe d'âge est sélectionné et la discrétion du (de la) DHP appliquée, il n'y aura aucune priorité de sélection entre les groupes d'âge et les genres pour combler les places restantes jusqu'à l'atteinte de la taille maximale de l'équipe, soit 20 athlètes.

- La sélection entre les épreuves de sprint et de distance sera basée sur le point 3.5. Les performances sont évaluées, entre autres, pour assurer le meilleur potentiel de performance lors des championnats.
 - les normes de performance Canadian Tire (annexe C)
 - les points FIS
 - le temps derrière le meneur
 - la profondeur du bassin

- Exemple : Une femme U23 en 6^e place pourrait être sélectionnée avant un homme U23 en 5^e place si la prochaine athlète U23 admissible à la sélection a réalisé une meilleure performance selon son temps derrière la meneuse, la profondeur du bassin, le suivi des normes de performance et si elle est mieux positionnée pour offrir une meilleure performance à son épreuve lors des championnats.

7. Tournée B U20 aux États-Unis Tournée B U18 et U20 – Printemps 2025

Endroit : Lieu et dates à confirmer

Taille de l'équipe : 12 athlètes

7.1 Taille de l'équipe :

- a. La taille maximale de l'équipe est de 12 athlètes pour l'ensemble du projet en comptant 3 athlètes par genre et par catégorie.
- b. Les athlètes doivent être nés entre 2005 et 2008.

7.2 CRITÈRES DE SÉLECTION

Épreuves de sélection :

- **Épreuves de sélection Nordiq Canada – Thunder Bay, ON, 2-5 janvier 2025**
- **Championnats canadiens de ski de Nordiq Canada – Canmore, AB, 17-23 mars 2025**

Deux (2) classements seront créés pour les catégories U18 et U20 pour chacun des genres, soit un classement de sprint et un classement de distance, selon les positions à l'arrivée dans les épreuves suivantes tel qu'indiqué ci-dessous selon le système de pointage de la Coupe du monde (voir l'annexe B).

Classements de sprint U18

- a. Qualification sprint aux nationaux (catégorie U18)
- b. Finale sprint aux nationaux (catégorie U18)
- c. Qualification sprint par équipe aux nationaux (catégorie U18)

Classements de distance U18

- a. Courte distance aux nationaux
- b. Longue distance aux nationaux

Classements de sprint U20

- a. Finale sprint à la sélection
- b. Qualification sprint aux essais
- c. Finale sprint aux nationaux
- d. Qualification sprint aux nationaux

Classements de distance U20

- a. Essais 10 km
- b. Essais 20 km
- c. Courte distance aux nationaux
- d. Longue distance aux nationaux

7.3 PROCESSUS DE SÉLECTION

ÉTAPE 1 : Sélection de l'athlète au sommet de chaque classement pour chaque groupe d'âge et chaque genre.

ÉTAPE 2 : Des athlètes additionnels seront sélectionnés jusqu'à l'atteinte de la taille maximale de l'équipe en sélectionnant les athlètes suivants sur les classements. L'athlète suivant est celui ayant le plus de points. En cas d'égalité, les athlètes seront classés selon le nombre de classements en 1^e, 2^e et 3^e places. Par exemple, un athlète qui a deux résultats en première place et deux résultats en deuxième place sera mieux classé qu'un athlète qui a deux résultats en première place, un en deuxième place et un en troisième place.

- P. ex., une athlète U18 de sprint en 2^e place a 220 points, une athlète U18 de distance en 2^e place a 218 points, l'athlète de sprint U18 sera sélectionnée.
- P. ex., une athlète U18 de sprint et une de distance en 2^e place ont toute deux 250 points. L'athlète de sprint a 2, 2, 4, 5 et l'athlète de distance 1,2,3,2; l'athlète de distance U18 sera choisie.

8. **ANNEXE A - Définitions**

Définitions pertinentes à la compréhension des critères et procédures.

- 8.1** Épreuves de distance : dans les présents critères de sélection, toute épreuve de plus de 2 km sera désignée comme une épreuve de distance. Ceci comprend les épreuves à départ individuel, les départs groupés, les poursuites ou les compétitions de skiathlon. Les athlètes sélectionnés ou identifiés pour une épreuve de distance seront désignés comme des athlètes de distance.
- 8.2** Épreuves de vitesse : dans les présents critères de sélection, toute épreuve individuelle d'une distance de 2 km ou moins et toute épreuve d'équipe pour laquelle chaque étape est d'une distance de 2 km ou moins sera désignée comme une épreuve de sprint individuelle ou d'équipe. Ces courses seront désignées comme des épreuves de sprint. Les athlètes sélectionnés ou identifiés pour une épreuve de sprint seront désignés comme des athlètes de sprint. À moins d'indication contraire, toutes les références aux résultats de sprint dans les présents critères sont des résultats finaux.
- 8.3** Épreuves de sélection de niveau 1 : catégorisation des courses utilisée pour les sélections d'équipe et les normes de projet limitées aux épreuves nationales et internationales sanctionnées par la FIS lors desquelles un pointage FIS peut être récolté.
- 8.4** Résultat de course individuelle : le temps final et le classement attribués aux athlètes après avoir terminé une épreuve individuelle. Les temps du jour, les vagues de qualification ou les temps de préqualification ne sont pas considérés comme des résultats d'épreuves individuelles. L'athlète doit compléter la course et obtenir des points FIS pour que le résultat soit considéré comme un résultat de course. Consultez également la définition de *Profondeur de bassin d'une épreuve individuelle* pour plus d'exigences concernant les résultats finaux.

- 8.5 Profondeur de bassin d'une épreuve individuelle : pour obtenir un résultat final de course, l'athlète doit terminer dans la première moitié du peloton. De plus, pour les épreuves de coupe du monde, il doit y avoir 15 des athlètes du top 30 FIS selon le classement général de sprint ou de distance de la coupe du monde FIS qui participent à la course. Le classement utilisé sera le plus récent classement de coupe du monde FIS (sprint ou distance). La profondeur de bassin comprend tous les athlètes qui ont pris le départ, c'est-à-dire que les athlètes qui se font dépasser de plus d'un tour ou qui n'ont pas de temps pour toute autre raison vont compter dans la profondeur de bassin.
- 8.6 Résultats d'épreuve d'équipe : le temps et classement attribués à une équipe à la fin d'une épreuve d'équipe. Les vagues de qualification ne sont pas considérées. L'équipe doit compléter la course obtenir un temps final pour que le résultat soit considéré comme un résultat de course. Consultez également la définition de *Profondeur de bassin d'une épreuve d'équipe* pour plus d'exigences concernant les résultats finaux.
- 8.7 Profondeur de bassin d'une épreuve d'équipe : pour obtenir un résultat final, l'équipe doit terminer dans la première moitié du peloton, qui comprend toutes les équipes qui ont pris le départ, c'est-à-dire que les équipes qui se font dépasser, qui sont disqualifiées ou qui ne peuvent prendre le départ vont compter dans la profondeur de bassin.
- 8.8 Prêt pour la compétition : capacité des athlètes à obtenir des performances égales ou supérieures lors de la compétition par rapport aux performances réalisées lors de la qualification.

9. ANNEXE B – Système de points de Coupe du monde

| | | | |
|--------------------------|------------|--------------------------|-----------|
| 1 st place = | 100 points | 26 th place = | 30 points |
| 2 nd place = | 95 points | 27 th place = | 28 points |
| 3 rd place = | 90 points | 28 th place = | 26 points |
| 4 th place = | 85 points | 29 th place = | 24 points |
| 5 th place = | 80 points | 30 th place = | 22 points |
| 6 th place = | 75 points | 31 st place = | 20 points |
| 7 th place = | 72 points | 32 nd place = | 19 points |
| 8 th place = | 69 points | 33 rd place = | 18 points |
| 9 th place = | 66 points | 34 th place = | 17 points |
| 10 th place = | 63 points | 35 th place = | 16 points |
| 11 th place = | 60 points | 36 th place = | 15 points |
| 12 th place = | 58 points | 37 th place = | 14 points |
| 13 th place = | 56 points | 38 th place = | 13 points |
| 14 th place = | 54 points | 39 th place = | 12 points |
| 15 th place = | 52 points | 40 th place = | 11 points |
| 16 th place = | 50 points | 41 st place = | 10 points |
| 17 th place = | 48 points | 42 nd place = | 9 points |
| 18 th place = | 46 points | 43 rd place = | 8 points |
| 19 th place = | 44 points | 44 th place = | 7 points |
| 20 th place = | 42 points | 45 th place = | 6 points |
| 21 st place = | 40 points | 46 th place = | 5 points |
| 22 nd place = | 38 points | 47 th place = | 4 points |
| 23 rd place = | 36 points | 48 th place = | 3 points |
| 24 th place = | 34 points | 49 th place = | 2 points |
| 25 th place = | 32 points | 50 th place = | 1 point |

10. ANNEXE C – Normes de performance Canadian Tire

Cross Country Skiing - Performance Profile Benchmark Summary



Each metric across the top of the table below has a set of benchmarks for each gender and race type group - A: Major Podium; B: WC Top 12; C: WC Top 30.

Each of these groups are cumulatively exclusive, meaning each subsequent group contains all athletes not within a previous group. Athletes are placed in each group if they have achieved that target performance since 2010. Their career performance data, dating back to the 2000 season, is then used in the benchmark calculations.



The benchmark for each group is the 75th Percentile of the metric for those athletes within the group. The 75th Percentile was selected to eliminate any extreme out...

| Gender | Race Type | Target | Number of Athletes | First Age | UWCH Best Rank | U23WCH Best Rank | U23 WC Best Rank | U25 WC Best Rank | U28 WC Best Rank | 29+ WC Best Rank | U23 WC Best 5 Avg. Rank | U25 WC Best 5 Avg. Rank | U28 WC Best 5 Avg. Rank | 29+ WC Best 5 Avg. Rank |
|--------|-----------|-----------------|--------------------|-----------|----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Men | Distance | A: Major Podium | 33 | 29.0 | 8.0 | 5.0 | 29.5 | 6.0 | 2.0 | 2.0 | 37.5 | 12.1 | 3.9 | 2.6 |
| | | B: WC Top 12 | 140 | 27.0 | 14.3 | 13.0 | 33.0 | 21.0 | 11.0 | 13.0 | 43.4 | 32.9 | 19.2 | 21.0 |
| | | C: WC Top 30 | 127 | 27.0 | 30.0 | 21.0 | 49.0 | 41.0 | 36.0 | 35.5 | 58.9 | 54.7 | 46.8 | 43.9 |
| | Sprint | A: Major Podium | 15 | 26.5 | 11.5 | 6.0 | 4.0 | 2.0 | 1.0 | 3.5 | 7.9 | 5.5 | 3.3 | 5.0 |
| | | B: WC Top 12 | 162 | 26.0 | 19.0 | 16.0 | 28.0 | 17.0 | 12.0 | 17.0 | 40.7 | 31.8 | 22.3 | 28.6 |
| | | C: WC Top 30 | 148 | 26.0 | 30.0 | 25.0 | 45.0 | 37.8 | 38.0 | 38.0 | 57.1 | 51.4 | 51.1 | 50.8 |
| Women | Distance | A: Major Podium | 20 | 27.3 | 5.5 | 1.3 | 5.0 | 1.5 | 1.0 | 1.3 | 8.1 | 3.7 | 4.4 | 2.4 |
| | | B: WC Top 12 | 133 | 28.0 | 19.0 | 7.8 | 34.0 | 25.3 | 14.0 | 11.0 | 42.1 | 32.4 | 22.3 | 19.0 |
| | | C: WC Top 30 | 143 | 26.0 | 25.8 | 16.5 | 37.0 | 35.8 | 31.0 | 30.3 | 47.8 | 44.6 | 41.9 | 41.1 |
| | Sprint | A: Major Podium | 15 | 28.0 | 6.0 | 8.0 | 5.0 | 2.5 | 2.0 | 3.0 | 10.2 | 7.1 | 3.6 | 3.9 |
| | | B: WC Top 12 | 122 | 25.0 | 17.0 | 10.8 | 27.0 | 17.0 | 10.5 | 11.3 | 34.1 | 27.8 | 20.6 | 20.2 |
| | | C: WC Top 30 | 126 | 26.0 | 25.0 | 22.5 | 36.0 | 35.0 | 32.0 | 33.0 | 47.8 | 42.4 | 42.9 | 44.7 |

DRAFT